

où nous étudions une mesure législative, les heures de séances seraient les mêmes que pour le lundi ou le mardi, ce qui signifie que la Chambre siègera de 11 h. à 1 h. pour reprendre la suite du débat à 2 heures.

M. l'Orateur: Afin d'être sûr que l'ordre de la Chambre tiendra bien compte de cette intention, ce qui n'est, je crois, pas le cas en ce moment, la Chambre donnera-t-elle son assentiment unanime à toute modification qui conviendrait à cette fin, de sorte que la Chambre suspendra la séance pour le déjeuner quand elle étudiera des mesures législatives?

Des voix: Entendu.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA—INTERPELLATION
CONCERNANT LA PRÉSENTATION DE
MODIFICATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Le secrétaire d'État par intérim pourrait-il nous dire s'il a l'intention de présenter au cours de cette session des modifications à la loi électorale du Canada?

L'hon. Léon Balcer (secrétaire d'État par intérim): Monsieur l'Orateur, c'est une question qui intéresse la politique du gouvernement. Le gouvernement fera part de ses intentions par l'intermédiaire du leader de la Chambre.

LA SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Ottawa, le 7 juillet 1960

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, à 5 heures et 45 minutes de l'après-midi, pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre humble serviteur,

le secrétaire adjoint du
Gouverneur général

E. Joly de Lotbinière.

LA DÉFENSE PASSIVE

INTERPELLATION AU SUJET DE LA PARTICIPATION
OBLIGATOIRE AUX EXERCICES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dirait-il à la Chambre quels règlements ou ordonnances sont en vigueur, ou s'il n'y en a pas en vigueur, lesquels il faudra adopter

pour qu'on puisse obliger la population à participer aux exercices de défense passive?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Dans la mesure où cela regarde le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, il n'y a certainement pas d'ordonnances en vigueur en ce domaine.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Puis-je poser au ministre une question complémentaire? Il dit: "dans la mesure où cela intéresse le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social". Pourrait-il nous dire à quel ministre il faudrait adresser une semblable question sur la défense passive?

L'hon. M. Monteith: A ma connaissance, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Je ferai observer aux honorables députés qui posent cette question que ce qu'ils demandent en fait, ce sont des renseignements sur des ordonnances et des règlements qui sont également accessibles à tous les députés.

L'hon. M. Martin: La question du député de Trinity s'inspirait sans aucun doute d'une déclaration faite hier à Toronto au sujet de la participation obligatoire à la défense passive. Le député demandait simplement qu'on lui dise quel ministre est compétent quant à cet aspect de la défense passive. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré que, dans la mesure où cela l'intéresse, il l'ignore. Voici ma question. Quel est le ministre du gouvernement qui pourrait nous répondre?

L'hon. M. Monteith: Si je me rappelle bien l'article en question, l'idée d'une participation obligatoire se référerait à l'avenir. Autrement dit, c'était de la conjecture.

L'hon. M. Hellyer: J'ai une question complémentaire à poser. Cette affaire devient de plus en plus pressante. A Toronto, les essais doivent avoir lieu au début de septembre. Je demanderais au ministre de nous dire d'abord si cela relève du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial, comme l'a donné à entendre le directeur de Toronto. Je lui demanderais aussi de bien vouloir répondre maintenant à la question posée par mon collègue le député d'Essex-Est, qui a demandé quel ministre est le porte-parole du gouvernement en ces matières.

L'hon. M. Monteith: Comme je ne me souviens pas trop bien de l'article en question, monsieur l'Orateur, je crois préférable de considérer la question comme préavis, en attendant d'avoir pu voir ce que dit l'article.